

# Demande pour un Visa de un jour à trois mois

(à remplir très lisiblement en français)

NOM \_\_\_\_\_  
(en capitales)

Née \_\_\_\_\_  
(nom de jeune fille)

Prénom(s) \_\_\_\_\_  
En minuscules

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Nationalité { d'origine \_\_\_\_\_  
Actuelle \_\_\_\_\_

Situation de Famille \_\_\_\_\_ Enfants : Nombre \_\_\_\_\_

Domicile Permanent : \_\_\_\_\_

Résidence Actuelle : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Date d'entrée à Djibouti : \_\_\_\_\_

N° : \_\_\_\_\_

PHOTOGRAPHIE

Passeport N° : \_\_\_\_\_  
 Délivré le : \_\_\_\_\_  
 Par : \_\_\_\_\_  
 Valable jusqu'au : \_\_\_\_\_

Carte d'Identité  
 N° : \_\_\_\_\_  
 Délivrée le : \_\_\_\_\_  
 Par : \_\_\_\_\_  
 Valable jusqu'au : \_\_\_\_\_

Nature et durée du visa sollicité	TRANSIT à destination de _____ Avec arrêt à _____
[le cadre ci contre doit être rempli par le demandeur qui rayera les mentions inutiles]	SEJOUR de _____ jours « un mois « deux mois « trois mois

Motifs détaillés du voyage \_\_\_\_\_

Avez-vous déjà habité en République de Djibouti pendant plus de trois mois sans interruption ? \_\_\_\_\_

Précisez à quelle date : \_\_\_\_\_

Indiquez avec précision les noms et adresses ( rue et n°) des commerçants ou industriels que vous désirez rencontrer s'il s'agit d'un voyage d'affaires : \_\_\_\_\_

Voyagez-vous seul ou avec des membres de votre famille : \_\_\_\_\_

Si oui, indiquez leurs noms et prénoms : \_\_\_\_\_

Attaches Familiales en République de Djibouti (adresses exactes : rues et n°) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Indication précise du lieu d'entrée en République de Djibouti : \_\_\_\_\_

Indication précise du lieu de sortie en République de Djibouti : \_\_\_\_\_

Indication précise de vos adresses exactes (rues et n°) en République de Djibouti pendant que vous y séjournerez : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Comptez-vous installer en République de Djibouti un commerce ou une industrie ? \_\_\_\_\_

Où comptez-vous vous rendre en sortant de la République de Djibouti ? \_\_\_\_\_

Je m'engage à n'accepter aucun emploi rémunéré ou au pair durant mon séjour en République de Djibouti.

à ne pas chercher à m'y installer définitivement et A QUITTER LE TERRITOIRE DJIBOUTIEN A

L'EXPIRATION DU VISA qui me sera éventuellement délivré.

**Ma signature engage ma responsabilité et m'expose, en sus des poursuites prévues par la loi en cas de FAUSSE signature, à ma voir REFUSER TOUT VISA POUR L'AVENIR.**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_

(signature)

<b>CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION</b>
Nom : _____
Prénom(s) : _____
Numéro du Visa : _____
Nature du visa : _____
Date de délivrance : _____
Date d'expiration : _____
Nombre d'entrées autorisées : _____
Durée de chaque séjour : _____

AVIS DU CHEF DE MISSION : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



---

**Avez-vous besoin d'un visa ?**

Si vous êtes ressortissant français, vous avez besoin d'un visa d'entrée pour le Djibouti.

**ATTENTION :** Vous devez pouvoir justifier d'un titre de transport Aller/Retour ou de Continuation (avec visas ou permis de séjour pour le pays de retour ou de continuation si nécessaire)

**ATTENTION :** Tout mineur français n'ayant pas de passeport valide personnel et qui doit quitter la métropole sans être accompagné d'une personne titulaire de l'autorité parentale doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire. Cette autorisation est obligatoire pour franchir la frontière avec une carte d'identité en cours de validité ou un passeport périmé depuis moins de 5 ans. Pour obtenir une autorisation de sortie de territoire, la personne qui détient l'autorité parentale (père, mère ou tuteur) doit s'adresser à la mairie ou à la préfecture dont dépend son domicile. Elle doit certifier sur l'honneur qu'elle est titulaire de l'autorité parentale et présenter un document à l'appui de sa déclaration (décision du juge, par exemple).

**ATTENTION:** tous les nouveaux passeports français de type Delphine ne permettent pas d'y inscrire des enfants mineurs. Chaque enfant mineur doit donc être en possession de son propre passeport et visa pour entrer dans les pays nécessitant de présenter un passeport et/ou un visa. Les tarifs pratiqués des visas sont alors ceux des adultes.

Attention : en aucun cas, la société Servinco, action-visas.com et ses Partenaires, ne sauraient voir leur responsabilité engagée du fait de l'utilisation par vos propres soins des informations sur les visas. Pour tous les pays ne nécessitant pas de visa avant le départ, nous vous conseillons de vérifier les formalités exactes auprès des ambassades, offices de tourisme ou ministères concernés afin de prendre connaissance d'éventuelles modifications ou exigences.

---

**Période de validité du visa obtenu et durée du séjour possible :**

L'arrivée doit s'effectuer dans les trois mois à partir de la date de délivrance du visa pour un séjour maximum de 90 jours

---

**Documents de base nécessaires**

**PHOTOS:** Une «cabine Photomaton» est disponible dans nos locaux pour vos photos (aux normes passeport) ou pour vos formulaires de demande de visas . 5 euros les 5 photos ou les 4 photos ( 5cmX 5cm)

Bon de commande action-visas.com: utilisez un seul bon de commande par pays, quelque soit le nombre de personnes. Le nom indiqué et les coordonnées indiquées , y compris le numéro de passeport, seront ceux de notre contact. Multipliez toutes les options choisies par le nombre de personnes, seul le mode de retour ne doit être multiplié que par 1. Faites un chèque global.

Deux Formulaires officiels de l'ambassade de Djibouti

Deux photos d'identité - format 4,5 x 3,5cm (pas de photocopie ni de photo scannée)

Une copie de la dernière fiche de paie ou du dernier certificat de pension (pour les retraités)

Une copie du billet d'avion Aller / Retour

Un justificatif de profession (bulletin de salaire, carte d'étudiant, ...)

Un passeport dont la validité doit être supérieure de 6 mois après la fin du séjour envisagé ainsi qu'une page entièrement libre de toute inscription pour le visa Djibouti

Une réservation d'hôtel ou un certificat d'hébergement

---

**Documents supplémentaires**

Visa affaires : une lettre d'invitation du ou des partenaires du Djibouti

Visa affaires : une lettre de mission

**Attention! Remplir avec précision toutes les rubriques du formulaire officiel de l'ambassade afin d'éviter tout retard !**

---

**Assurance Rapatriement - L'EUROPEENNE D'ASSURANCES**

action-visas.com a négocié pour vous auprès de l'Européenne d'Assurances, une assurance rapatriement spécifique pour 39 Euro/pers. vous couvrant sur une période de 45 jours! Il vous suffit de cocher l'option assurance ou encore de nous fournir votre liste complète des personnes à assurer (Nom, Prénom, date de naissance). Un contrat d'assurance avec votre numéro de souscription (protocole Européenne d'Assurances) vous sera retourné.

Vous partez dans une heure? action-visas.com peut vous fournir une Assurance Rapatriement Européenne d'Assurances immédiatement et vous communiquer (tél, fax) votre n° d'assurance et les procédures d'usage! Garanties générales: voir la rubrique Rapatriement d'action-visas.com



Répondez à toutes les rubriques (caractères majuscules), cochez les cases correspondantes à votre choix en indiquant la quantité, calculez le prix total TTC et retournez cette fiche avec tous les documents requis, votre passeport et votre chèque établi à l'ordre de SERVINCO

Indiquer clairement sur votre bon de commande votre courriel(E-mail) afin de recevoir en temps réel le suivi de votre dossier

Mme/Mlle/Mr Nom: ..... Prénom: .....

Nationalité: ..... Date et lieu de naissance: .....

Profession: ..... TEL Bureau: ..... TEL Domicile: .....

Quitte la France le: ...../...../..... Date d'arrivée: ...../...../..... Date de sortie: ...../...../.....

Noms des enfants accompagnés: .....

N° Passeport(s): ..... Email: .....

Nom et adresse de retour du(des) passeport(s): .....

Je déclare avoir lu et accepté les conditions générales de vente,

Date et signature avec la mention Lu et approuvé: .....

Tous les tarifs sont indiqués en euros et TTC (inclus les frais consulaires et le service action-visas.com)

Les conditions générales de vente sont accessibles sur www.action-visas.com. Paiements acceptés: chèque ou Carte bancaire uniquement

**Attention : le mode de paiement par mandat-poste ne sera pas accepté.**

### Etape I - Sélection de votre visa - Tarifs de base (délais en jours ouvrés et hors port)

Type de visa	Entrée/Sortie	Durée	Délai	Total	X	Qté
Tourisme	Simple entrée	<= 90 jrs	variable	77,00	<input type="checkbox"/>	
Affaires	Simple entrée	<= 90 jrs	variable	85,00	<input type="checkbox"/>	

### Etape II - Sélection des options supplémentaires (délais en jours ouvrés et hors port) - Tarifs Urgences et Assurance

Options	Total	X	Qté
Garantie Visas-Sécurité	+ 9,00	<input type="checkbox"/>	
Assurance rapatriement valable 45 jours	+ 39,00	<input type="checkbox"/>	
Assurance rapatriement valable 90 jours	+ 78,00	<input type="checkbox"/>	
Assurance rapatriement valable 1 an pour des séjours consécutifs de 90 jours maximum	+ 164,00	<input type="checkbox"/>	

### Etape III - Sélection du mode de retour (OBLIGATOIRE) - Tarifs Enlèvement/Livraison Passeport(s)

Attention, veuillez tenir compte des délais indiqués pour choisir votre mode de retour.

Action-visas ne peut être tenue pour responsable des délais de port à l'aller comme au retour, ni d'une perte éventuelle des transporteurs.

Désignation	Délai en jours ouvrés	Total	X	Qté
Je reviendrai chercher le(s) passeport(s)	-	-	<input type="checkbox"/>	
Retour en « Lettre Expert avec accusé de réception » pour la France	2 à 6 jours possibles	+ 8,00	<input type="checkbox"/>	
Chronopost France (forfaitaire) forfait unique de 1 à 25 passeports	24 h (normalement, le lendemain de l'envoi)	+ 24,00	<input type="checkbox"/>	
Chronopost International - gdes villes européennes forfait unique de 1 à 25	délai selon destination	+ 50,00	<input type="checkbox"/>	
Chronopost France Dom Tom (forfaitaire) forfait unique de 1 à 25	3 à 4 jours	+ 60,00	<input type="checkbox"/>	
Chronopost France Corse (forfaitaire) forfait unique de 1 à 25 passeports	24 h à 48h	+ 45,00	<input type="checkbox"/>	
Enlèvement à domicile par coursier (Paris intra-muros)	2h.30 et avant 18h.00	+ 12,00	<input type="checkbox"/>	
Livraison à domicile par coursier (Paris intra-muros)	le lendemain de la réception du visa	+ 12,00	<input type="checkbox"/>	
Supplément Urgence (Paris intra-muros)	1 h ou après 18h00	+ 12,00	<input type="checkbox"/>	
Enlèvement à domicile par coursier (Villes limitrophes Paris)	2h.30 et avant 18h.00	+ 30,00	<input type="checkbox"/>	
Livraison à domicile par coursier (Villes limitrophes Paris)	le lendemain de la réception du visa	+ 30,00	<input type="checkbox"/>	
Supplément Urgence (Petite couronne)	1 h ou après 18h00	+ 30,00	<input type="checkbox"/>	
Mise à disposition aéroports (lundi au vendredi avant 20h. et hors jours fériés)	-	+ 95,00	<input type="checkbox"/>	
Mise à disposition aéroports (après 20h.00, jours fériés, samedi et dimanche)	-	+ 120,00	<input type="checkbox"/>	

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions générales ci-dessous ne tiennent pas compte de la Garantie Visas-Sécurité qui reste une option facultative pour vous couvrir sur une erreur qui ne serait pas du fait propre de Action-visas

## I - DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles de la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com** et ses clients.

Les clauses ou conditions contraires figurant sur les documents commerciaux des contractants de la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com** ne lui sont pas imputables.

Toute dérogation expresse, acceptée par la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com**, sera limitée au seul objet de cette dérogation, les présentes conditions demeurant applicables pour toutes les clauses non contraires à cette dérogation.

## II - PAIEMENTS

Les paiements s'effectuent au dépôt des dossiers sauf accord express. Dans ce cas, les factures émises par la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com** sont payables immédiatement à réception de la facture.

Les prix facturés sont les prix en usage au jour de la commande.

Toute démarche entreprise par la société doit être payée quelque soit son aboutissement.

## III - RESPONSABILITE

Pour l'exécution des commandes qu'elle reçoit, la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com** s'engage à déployer tous les moyens normalement à sa disposition.

Sauf convention contraire expresse, la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com** n'est tenue de garantir un résultat que si l'exécution de la prestation qui lui est demandée dépend de sa seule volonté, qu'il s'agisse de la prestation elle-même, du délai ou des modalités particulières d'exécution. En cas de non exécution pour une cause qui ne lui est pas imputable, sa responsabilité ne sera pas engagée.

Sauf exception prévue au paragraphe précédent pour toute prestation dont le délai, la modalité d'exécution ou l'exécution elle-même - en tout ou partie - dépendent d'une personne publique ou privée tierce par rapport à la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com**, celle-ci n'est tenue que d'une obligation de moyens. Il en va ainsi en particulier de l'obtention de tout titre, document, agrément, visa, certificat, de toute décision administrative, qu'ils émanent de personnes publiques ou privées.

Il est convenu entre les parties que les acheminements, les expéditions, les transports des documents ou objets confiés à la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com**, peuvent être effectués par l'intermédiaire de sociétés tierces spécialisées ou par voie postale et que la responsabilité de la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com** ne pourra être engagée en cas de défaillance, de perte, de retard, de vol, destruction partielle ou totale ou d'erreurs commises par ces sociétés ou par les services postaux. En pareil cas, les contractants de la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com** rechercheront directement la responsabilité de ces sociétés tierces ou des services postaux.

La responsabilité de la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com** est limitée à un montant de 200 Euros maximum par prestation demandée ou par objet confié. Toute prestation réalisée par la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com**, devra être vérifiée à réception du document par le client : Aucune réclamation ne pourra être acceptée plus de 5 jours après la réception du document.

En tout état de cause, la société **SERVINCO / ACTION-VISAS.com** est libérée de ses obligations en cas de force majeure (inondations, incendies, grèves totale ou partielle, lock out,...).

En aucun cas, la société **Servinco, action-visas.com** et ses Partenaires, ne sauraient voir leur responsabilité engagée du fait de l'utilisation par vos propres soins des informations sur les visas. Il vous incombe d'en vérifier l'exactitude, l'exhaustivité et la pertinence auprès du Consulat ou de l'Ambassade du pays concerné

## IV - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les parties, s'il s'agit de sociétés, conviennent que les contestations qui s'élèvent entre elles seront de la seule compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

Toute commande entraîne de plein droit l'acceptation des présentes conditions générales de ventes.

## **GARANTIE Visas-Sécurité**

La garantie «Visas-Sécurité», facultative mais exclusive, vous permet de mieux sécuriser vos départs suite à la faute éventuelle d'un tiers n'étant pas Action-visas. En dehors de cette option, Action-visas se donne tous les moyens de réaliser ses services qui sont régis par les conditions générales de vente et qui vous couvrent.

### **I - Cas où la garantie est applicable: Départ à la date initiale prévue impossible**

Si une ambassade prenait du retard par rapport aux délais en jours ouvrés annoncés sur le site Internet action-visas.com ou si elle perdait ou détériorait votre passeport

Si un prestataire que vous avez choisi en option , comme Chronopost ou La Poste, perdait votre passeport et votre visa lors du retour chez vous du dossier

Si un prestataire que vous avez choisi en option , comme Chronopost ou La Poste, prenait un retard dans l'acheminement de retour de plus de 4 jours par rapport aux délais annoncés

Si une ambassade oubliait une mention demandée sur votre bon de commande et que les délais ne permettaient pas de faire corriger le visa: enfant supplémentaire, double ou multiple entrée , urgence...

### **II - Montant de la garantie:**

Sont remboursés à hauteur du préjudice réel : le passeport, le visa, le billet d'avion et/ou les hôtels réservés et/ou le séjour réservé à l'étranger et ce , en totalité si le voyage doit obligatoirement être annulé pour l'une des raisons ci dessus et à concurrence de 3000 Euros maximum par personne et par option

Dans le cas où le voyage est maintenu, repoussé ou inchangé, seuls les suppléments réels sont pris en compte et remboursés

### **III - Conditions d'application :**

Tout dossier doit être complet lors du dépôt, comme indiqué sur les fiches pays . En cas de dossier remis incomplet, les délais ambassades courent seulement à compter du lendemain de la date de réception du complément et en jours ouvrés de l'ambassade concernée.

Les remboursements s'effectuent sur justificatifs originaux des prestataires ( Compagnies aériennes, hôtels, agences etc.) indiquant les sommes déjà payées et non remboursables, les suppléments dus en cas de modification ou le non remboursement partiel des sommes engagées et payées.

### **Ne sont pas compris dans la garantie:**

Les retards de moins de quatre jours par rapport aux délais annoncés des prestataires de transport tels que Chronopost ou La Poste

Les refus nominatifs de visa par les consulats alors que le dossier est complet